

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014
A 18 HEURES 30
SALLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN
SOUS LA PRESIDENCE DE
Monsieur André ROATTA. Maire**

Date de convocation : mercredi 19 Novembre 2014

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Procurations	2
Absent(s)	1
Votants	28
Pour	28
Contre.....	
Abstention(s).....	



Mairie de La Roquette sur Siagne

Affichage le : 28/11/2014

au : 28/01/2015

n° 7.2.2014-86 OBJET : Renouvellement de la taxe d'aménagement et décision concernant les exonérations facultatives -

---oooOooo---

Etaient présents : Monsieur André ROATTA, Maire ; Monsieur Jacques POUPLLOT, Madame Andrée-Claire LIEGE, Monsieur Robert NOVELLI, Madame Anne-Marie CARDELLA, Monsieur Bernard GIRAUDON, Madame Sonia FREGEAC, Monsieur Lucien CRUZALEBES, Madame Sylvie MORLIERE, Adjoints ; Madame Michèle NERCAM, Messieurs Jean JARRICOT, Christian MANGINO, Madame Josette FELIX, Monsieur Christian LAMBERT, Monsieur Jean-Marc GRAZUOLO, Mesdames Corinne MAURIE, Colette ESTABLE, Laurence PENICAUD, Vanessa BORGHINO, Colette BLANCHARD, Marie-Danièle LEROY, Messieurs Raymond ALBIS, Christian ORTEGA, Rudy MORAND, Madame Pascale CHAUVET, Monsieur Stanislas KOZIELLO, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Madame Florence CHABLAIS Conseiller Municipal	à	Monsieur Bernard GIRAUDON Adjoint
Monsieur Clément THIERY Conseiller Municipal	à	Madame Andrée-Claire LIEGE Adjoint

Etait absent : Monsieur Frank MORATO, Conseiller Municipal

---oooOooo---

Madame Josette FELIX a été nommée secrétaire de séance

n° 7.2.2014-86

OBJET : Renouvellement de la taxe d'aménagement et décision concernant les exonérations facultatives -

Monsieur le Maire, Rapporteur, rappelle que par délibération du 28 novembre 2011, le conseil municipal avait décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5% (en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement), et d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors du champ d'application du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Il était précisé dans cette délibération que sa durée de validité était de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour pouvoir continuer à percevoir la taxe d'aménagement au taux de 5% à compter du 1^{er} janvier 2015, le conseil municipal doit délibérer, faute de quoi la taxe sera perçue de plein droit mais au taux de 1%.

Par ailleurs, il est possible d'instaurer de nouvelles exonérations facultatives, telles que les stationnements intérieurs (sauf pour les maisons individuelles) et les abris de jardins soumis à déclaration préalable qui peuvent désormais être exonérés de taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur, après en avoir délibéré :

décide, à l'unanimité :

- de reconduire de plein droit annuellement la délibération n°2.1-2011/62 du 28 novembre 2011 ;

- de ne pas instaurer les nouvelles exonérations facultatives.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

LE MAIRE,



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saignes (90) with the text 'SAIGNES - 90 - MAIRIE DE LA SOUTERRE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

https://sctela.cstela.fr/.../AR-Préfecture-20141105-7_2_2014_86-DE

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?


Page Sécurité Outils

STELA Mit - Site

Bergey Christine VOLA
Editeur main profil
Déclaration

AR PRÉFECTURE

Renouvellement de la taxe d'aménagement et décision concernant les exonérations facultatives -

Numéro de l'acte : 7_2_2014_86
Date de la décision : 20/11/2014
Identifiant unique de l'acte : 006210001004-20141105-7_2_2014_86-DE
Acte transmis par : Christine VOLA
Collectivité émettrice : Mairie de la Roqueville sur Bagny
Date de l'accusé de réception : 20/11/2014
Nature de l'acte : Délibérations
Matière de l'acte : Finances locales / Fiscalité
Document : [006210001004-20141105-7_2_2014_86-DE-1-1.pdf](#) 

Date de dépôt de l'acte : 20/11/2014 11:00:22
Date d'envoi de l'acte : 20/11/2014 11:00:19
Date de réception de l'AR : 20/11/2014 11:09:10

[cc-Rubric](#)

HISTORIQUE
20/11/2014 : AR Préfecture
20/11/2014 : Publication

STELA
SERVICE DE
TELE-PROCÉDURE
AVANCE

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Description ?
Liste des actes
Requêtes des administrés
Déposer un acte
Régulariser un lot d'actes
Manifestations pour les actes
Rapporter un acte budgétaire
Avertis
Aides

FLUX COMPTABLE

BULLETTINS DE PAIEMENT

CONVOICATION

MEDIA UTILISATEUR

STELIAM

11:08 20/11/2014